



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

2061^e SÉANCE : 6 MARS 1978

JAN 13 1981

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2061/Rev.1)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :	
Lettre, en date du 1 ^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2061^e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 6 mars 1978, à 15 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2061/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :
Lettre, en date du 1^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578).

La séance est ouverte à 16 h 25.

Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Avant d'en venir au point de notre ordre du jour, je voudrais, au nom du Conseil, dire à l'ambassadeur Troyanovsky de l'Union soviétique, qui a présidé le Conseil au mois de février, notre reconnaissance pour l'habileté et la précision avec lesquelles il en a dirigé les travaux.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

Lettre, en date du 1^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578)

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Angola, du Bénin, de la Haute-Volta, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion. Selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Compte tenu du nombre de places limité à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Houngavou (Bénin), M. Bamba (Haute-Volta), M. Lobo (Mozambique), M. Salim (République-Unie de Tanzanie) et Mlle Konie (Zambie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est le représentant de la Haute-Volta, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe africain pour le mois de mars. En conséquence, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. BAMBA (Haute-Volta) : Avant d'aborder le débat, vous me permettez, Monsieur le Président, de joindre mes félicitations à celles que vous avez adressées au représentant de l'Union soviétique, qui a présidé le Conseil le mois dernier. Je suis sûr que nous avons tous su apprécier à leur juste valeur les services qu'il a rendus au Conseil au cours de ce mois.

6. Qu'il me soit permis de remercier les membres du Conseil d'avoir accédé si promptement à la demande qu'en ma qualité de président du groupe africain j'ai introduite pour examiner la situation en Rhodésie du Sud à la lumière des derniers développements survenus dans cette colonie britannique. Je suis particulièrement heureux que ce débat se déroule sous la présidence de l'un des plus illustres représentants du Gouvernement de Sa Majesté britannique, l'ambassadeur Ivor Richard.

7. Monsieur le Président, je me félicite de cette coïncidence heureuse, que je qualifierai d'historique. Sans nul doute, vous êtes l'homme le plus indiqué pour diriger ce débat, non seulement à cause de vos qualités de diplomate avisé, que nous vous reconnaissons tous, mais aussi et surtout parce que le gouvernement que vous représentez ici porte la responsabilité historique du drame qui se déroule dans ce pays d'Afrique où l'on dénie à plus de 6 millions d'hommes et de femmes les droits les plus élémentaires attachés à la dignité humaine. En vous félicitant de votre accession à la présidence pour ce mois de mars, je voudrais également vous dire que je suis assuré à l'avance que vous dirigerez avec bonheur les travaux du Conseil, qui aboutiront, sans nul doute, à la préservation de la paix et de la sécurité internationales dans le monde en général, et en Rhodésie du Sud en particulier, ce qui est du reste le rôle principal de cet organe.

8. C'est précisément parce que la paix et la sécurité internationales risquent d'être gravement compromises en Afrique australe, et plus particulièrement en Rhodésie du Sud, que j'ai l'honneur aujourd'hui de m'adresser au Conseil au nom du Groupe africain.
9. La situation déjà intolérable liée au statut colonial auquel était et est encore soumise la Rhodésie du Sud, aggravée par la rébellion de la minorité blanche raciste et fasciste dirigée par Ian Smith, est devenue aujourd'hui explosive. En effet, le régime d'Ian Smith a défié toutes les résolutions prises par le Conseil qui l'invitaient à abolir le racisme et à instaurer le gouvernement de la majorité, sur la base de quel s'effectueraient des élections démocratiques libres et honnêtes qui conduiraient à l'indépendance véritable de la Rhodésie du Sud. Il a refusé de saisir la perche qui lui était tendue par le Royaume-Uni, puissance colonisatrice, et les Etats-Unis, perche connue sous le nom de "Propositions anglo-américaines de règlement du problème rhodésien", ce qui n'était pourtant qu'une opération de sauvetage qui s'imposait face à l'ampleur prise par les mouvements de libération, dont la victoire totale par les armes s'avérait désormais inéluctable. Mais, ce faisant, Ian Smith et ses acolytes, dans la panique qui s'est emparée d'eux parce que l'étau se resserre chaque jour davantage, ne se sont plus fiés qu'à leur instinct de conservation pour recourir à une vieille recette, familière à tous ceux qui ne connaissent de droits que les leurs : diviser pour régner.
10. Les Africains aiment la paix et veulent vivre en paix. Le peuple authentique de Rhodésie du Sud, forcé de prendre les armes sous le poids de 80 années d'oppression coloniale, veut la paix véritable et non une parodie de paix qui permettrait à l'opresseur d'aujourd'hui de légaliser demain son existence aux yeux du monde et de raffiner ses pratiques fascistes.
11. Le problème sud-rhodésien ne saurait trouver sa solution dans le cadre d'un règlement interne quelconque. D'ailleurs, interne à quoi ? A la colonie britannique que nous connaissons ou au régime minoritaire raciste et illégal dirigé par Ian Smith ? L'illégalité originelle dont est entachée l'existence même de ce régime exige du Conseil et de la communauté internationale non seulement qu'ils ne reconnaissent pas un tel règlement mais qu'ils le condamnent. Quant à la notion de colonie, elle est aujourd'hui tout aussi anachronique qu'illégale.
12. En effet, ce prétendu règlement interne conçu par Ian Smith et la minorité blanche, à leur mesure et dans leur intérêt, ne saurait objectivement garantir l'exercice du pouvoir par le peuple du Zimbabwe pour le peuple du Zimbabwe. Il vise d'abord à provoquer une guerre civile fratricide, dont le peuple du Zimbabwe fera les frais s'agissant des conséquences désastreuses qui en résulteront. L'internationalisation du conflit sera ensuite inévitable, et tout l'Afrique australe sera embrasée, à la grande joie des marchands de canons et d'idéologies, qui trouveront là une terre d'élection pour étancher leur soif d'argent et de domination avec le sang des peuples africains. La paix et la sécurité seront définitivement compromises en Afrique et partout dans le monde.
13. C'est pourquoi, dans la reconnaissance pleine et entière du droit imprescriptible du peuple du Zimbabwe de vivre libre et indépendant et d'être maître de son destin, le Conseil doit admettre et affirmer que ce destin est indivisible. Si l'on ne veut pas que ceux qui portent la responsabilité du drame que vivent présentement les 6 millions de Noirs qui constituent le peuple du Zimbabwe, et à qui incombe le devoir d'y mettre le terme le plus logique et le plus normal, soient cloués demain au pilori de l'histoire parce que coupables de déni de justice, il est plus qu'urgent que le peuple du Zimbabwe soit rétabli dans ses droits par l'intermédiaire de l'ensemble des mouvements de libération qui sont son émanation.
14. La procédure à suivre pour réaliser cela découle directement du droit du peuple du Zimbabwe de vivre libre et indépendant et ne prête à aucune équivoque – à savoir des négociations entre la puissance colonisatrice et tous les mouvements de libération, négociations qui aboutiraient à la neutralisation des forces d'oppression du régime militaire et raciste pour garantir l'instauration du gouvernement de la majorité et, finalement, le processus d'accession à l'indépendance du Zimbabwe sur la base d'élections libres et honnêtes. Les propositions anglo-américaines, même si elles comportent les lacunes et les faiblesses que nous connaissons et que nous n'avons pas manqué de relever par ailleurs, constituent un cadre et une base de négociation que la sagesse recommanderait d'envisager comme tels.
15. L'avenir du peuple du Zimbabwe ne doit pas et ne peut pas être bradé parce que, pour se donner bonne conscience, il est plus facile de s'en laver les mains à la manière de Ponce Pilate.
16. Le Conseil, qui est le gardien de la paix et de la sécurité internationales, saura, j'en suis persuadé, prendre les décisions appropriées pour préserver cette paix et cette sécurité qui nous sont si chères à tous; si tel n'était pas le cas, il est à craindre que les Africains n'aient d'autre choix que de continuer et d'intensifier la lutte armée jusqu'à la victoire finale.
17. En prenant leurs responsabilités devant le Conseil et en s'acquittant de leur devoir, les Etats d'Afrique et les peuples africains au nom desquels j'ai l'insigne honneur de m'adresser aujourd'hui au Conseil n'éprouvent aucun doute que ce dernier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, saura, de son côté, prendre ses responsabilités.
18. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.
19. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : En demandant à participer à la discussion actuelle du Conseil de sécurité, ma délégation est consciente de la signification historique de ce débat. Il est fort possible qu'à l'issue des délibérations sur cette question les décisions que prendra le Conseil soient parmi les plus importantes adoptées par le Conseil eu égard aux problèmes qui touchent la paix et la sécurité internationales.
20. Voilà bientôt 12 ans que le Conseil a déclaré que la situation en Rhodésie du Sud, dont le régime raciste minoritaire illégal était responsable, constituait une menace

à la paix et à la sécurité internationales. Depuis lors, cette situation s'est dégradée de plus en plus et personne ne saurait nier sérieusement qu'aujourd'hui plus que jamais le régime de Smith, par ses mesures d'oppression et de répression qui vont de pair avec des intrigues et des machinations diaboliques, place la communauté internationale dans une situation des plus explosives. Tout faux mouvement ou toute inaction de la part du Conseil pourrait non seulement contribuer à une escalade de cette menace à la paix et à la sécurité en Afrique mais, d'évidence, constituer une menace très dangereuse à la paix et à la sécurité internationales.

21. C'est dans ce contexte que les Etats d'Afrique, par la voix du président actuel du Groupe africain, le représentant de la Haute-Volta, ont demandé la convocation du Conseil de sécurité. Pour être plus précis, l'Afrique est vivement préoccupée par les présentes manoeuvres du régime minoritaire raciste illégal qui visent, d'une part, à perpétuer les structures de domination et de répression en Rhodésie du Sud et, d'autre part, à précipiter les conditions d'escalade d'une guerre dans ce malheureux pays, avec les tristes conséquences qu'elle entraînerait pour son peuple, les Noirs comme les Blancs.

22. Le prétendu règlement interne concocté par le rebelle Smith n'est pas du tout un règlement. Ce n'est certainement pas une panacée ni un début de solution du conflit. Bien au contraire, c'est plutôt une recette d'escalade du conflit qui en augmenterait les dimensions et l'importance. Bref, c'est la dernière et certainement la plus dangereuse d'une série de manoeuvres auxquelles M. Smith et ses collaborateurs ont habitué la communauté internationale.

23. Par conséquent, ce qui est surprenant, ce n'est pas tant que le régime de Smith s'ingénie à inventer toutes sortes de méthodes pour se maintenir au pouvoir en Rhodésie du Sud. L'histoire du conflit au Zimbabwe depuis la proclamation de la déclaration unilatérale d'indépendance le 11 novembre 1965 devrait montrer à l'évidence qu'il s'agit là au contraire d'un acte logique. Ce qui est surprenant, c'est que certains, même à des positions de responsabilité, commencent à se bercer d'illusions à propos des manoeuvres de Smith. La chose est à la fois ahurissante et triste, car nous devrions tous savoir à quoi nous en tenir. Après tout, Smith s'est amplement distingué par sa volonté résolue d'essayer de prolonger le plus possible la survie de son régime à tout prix et quoi qu'il arrive.

24. Il convient donc de placer dans son contexte ce dernier acte du régime minoritaire en tenant compte de l'évolution historique de la situation. Ainsi, on ne peut aboutir qu'à une seule conclusion : face à la montée des pressions de la lutte armée et à l'opposition et à l'isolement internationaux accrus, M. Smith a enfin compris que les anciennes manoeuvres et les vieilles tactiques d'obstination et d'arrogance ne le mèneraient nulle part. Il a donc eu recours à des manoeuvres et à des tactiques nouvelles. Mais si les tactiques ont changé, l'objectif primordial du régime reste le même : se maintenir au pouvoir sous une forme ou sous une autre.

25. D'évidence, donc, du point de vue du régime de Smith, l'objectif essentiel de ce prétendu règlement interne n'est

pas du tout d'assurer un transfert véritable du pouvoir de la minorité à la majorité car, enfin, le régime de Smith ne s'est pas du jour au lendemain converti au gouvernement de la majorité. Bien au contraire, le but de cet exercice est de faire obstacle à ce transfert véritable en créant un système qui, tout en donnant l'apparence d'un octroi du pouvoir à la majorité noire, laisse essentiellement les instruments d'oppression et de domination entre les mains de la minorité blanche raciste, garantissant ainsi que ce seront toujours ses intérêts qui l'emporteront. C'est une autre manoeuvre dans la lutte que mène M. Smith contre le système majoritaire.

26. Je ne vais pas céder à la tentation de décrire en détail les dispositions précises du prétendu règlement interne telles qu'on les trouve dans la presse. En effet, cela reviendrait à éluder le problème principal. La vraie question à se poser est de savoir si ce prétendu règlement interne représente un règlement authentique. Va-t-il mettre fin au régime raciste illégal de la minorité, à ses instruments d'oppression et de domination ? Assurera-t-il un transfert de pouvoir authentique de la minorité à la majorité ? Rend-il possibles les conditions indispensables à l'exercice véritable de l'autodétermination dans le pays ? Va-t-il faire cesser l'affrontement militaire galopant entre, d'une part, l'armée de répression et d'oppression de M. Smith et, d'autre part, les combattants de la liberté dirigés par le Front patriotique du Zimbabwe ? De tout évidence, la réponse à ces questions très pertinents est un non catégorique.

27. En février dernier, dans un journal de Long Island, *Newsday*, le correspondant Les Payne faisait les observations suivantes à propos du prétendu règlement :

"Ian Smith a déclaré il y a quelques années que le système majoritaire ne serait pas introduit en Rhodésie avant un millier d'années. En faisant récemment une concession en faveur du suffrage universel, le Premier Ministre semble souhaiter un délai aussi long pour sa mise en place.

"Le règlement interne négocié prévoit que petit à petit les Africains participeront au gouvernement et à l'économie de la Rhodésie. Le gouvernement intérimaire serait européen à 50 p. 100, même si les Européens représentent moins de 5 p. 100 de la population. Le plan garantit aux Blancs un contrôle effectif pendant 10 ans après cette étape. Les Blancs décideraient du rythme des changements à apporter. Ils contrôleraient l'économie, les forces armées, la fonction publique, l'enseignement. D'après ce plan, les Africains n'obtiendraient qu'une autorité fictive dans leurs circonscriptions électorales.

"La suprématie blanche déguisée en système majoritaire est la réponse de Smith aux pressions de la guerre de guérilla qui l'ont poussé à la table de négociation."

28. En voyant les dispositions de l'accord en vue de ce prétendu règlement interne, tel qu'il est décrit dans la presse, on ne peut que reconnaître le bien-fondé des observations du correspondant de *Newsday*.

29. Ce prétendu règlement interne ne prévoit pas que les instruments de domination et d'oppression de M. Smith

seront détruits. A toutes fins utiles, l'armée, la police et les forces de sécurité du régime rebelle demeureront intactes. Nous sommes censés croire que ces forces de sécurité qui constituent l'épine dorsale de la rébellion de Smith contre la couronne britannique, la base même du défi lancé à la communauté internationale et le pilier de l'agression interne contre le peuple du Zimbabwe et de l'agression externe contre les Etats africains indépendants, seront dans l'avenir les forces de sécurité d'un Zimbabwe indépendant. Qui plus est, c'est sous la protection et la direction de ces mêmes forces de sécurité que les habitants du Zimbabwe, y compris ceux qui ont sacrifié leurs fils, leurs filles et d'autres êtres qui leur sont chers, devront s'abriter pour superviser un exercice d'autodétermination dans le territoire. Jusqu'où peut donc aller le cynisme des gens ?

30. S'ajoutant à ce cynisme, on a lancé des clameurs à propos du fait que des élections, sur la base du suffrage universel, devront avoir lieu au Zimbabwe en vue d'aboutir au gouvernement de la majorité. Bien entendu, étant donné que nous luttons tous pour atteindre cet objectif, il est tentant pour M. Smith d'essayer de tromper l'opinion mondiale en faisant semblant de l'accepter. Mais la question qui se pose est de savoir dans quelles conditions et dans quelles circonstances ces élections auront lieu. Les nationalistes qui, depuis des années, luttent contre le régime illégal et ce qu'il représente ne sauraient se voir reprocher de se méfier des bonnes intentions de M. Smith. Qu'on leur pardonne s'ils refusent de considérer, du jour au lendemain, l'armée et les forces de sécurité de l'opresseur comme le garant de leur liberté. Par-dessus tout, faut-il vraiment être doué d'un talent ou d'une sagesse particuliers pour savoir qu'un climat de confiance ne pourra jamais régner en Rhodésie alors que les instruments de la répression et de l'oppression font partie intégrante de ce prétendu règlement interne ? Et avec le maintien de ces structures de domination, comment peut-on, en tout sérieux, prétendre que cet accord constitue un authentique transfert de pouvoir ?

31. Cela fait plus de 10 ans maintenant que les patriotes du Zimbabwe luttent et meurent pour la libération de leur patrie. La lutte a été longue et ardue; elle a été amère. Est-ce réaliste que de s'attendre qu'au moment même où les pressions de leurs efforts conjoints et de leurs sacrifices, allant de pair avec les pressions internationales, ont annoncé le commencement de la fin du gouvernement de la minorité ils permettent maintenant aux manoeuvres de M. Smith de les frustrer des fruits de leur lutte ? Ce serait une insulte à leur intelligence que de croire que la modification de pure forme du rôle de M. Smith dans les affaires de la Rhodésie, alors que sa clique minoritaire continuerait à toutes fins utiles à rester au pouvoir, sera le gage d'une solution authentique du conflit. Ce serait se tromper soi-même, avec toutes les conséquences tragiques que cela peut entraîner.

32. Il devrait donc être évident pour tout le monde que ces manoeuvres internes n'arrêteront pas la guerre, pas plus qu'elles n'empêcheront ceux qui sont véritablement concernés par la solution du conflit de continuer à appuyer effectivement les combattants de la liberté. Les manipulations internes de Smith, loin de mettre fin au conflit, ne pourront que l'exacerber et le mener à une escalade. Je ne pense pas que c'est ce que le Conseil souhaite voir se produire au Zimbabwe. J'espère également que ce n'est pas

le genre de situation que le Gouvernement de Sa Majesté, en tant que Puissance administrante du territoire, voudrait encourager.

33. En ce qui concerne la position de mon gouvernement, notre attitude reste sans équivoque. De concert avec les autres Etats africains, nous avons, par le truchement de la trentième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Tripoli le mois dernier, repoussé clairement et catégoriquement de tels accords, car, fidèles à la lutte du mouvement de libération et solidaires avec la position de l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle est exposée dans nombre de ses résolutions, notre intérêt est de voir au Zimbabwe un transfert authentique du pouvoir afin d'assurer ainsi la fin du conflit actuel.

34. Il est important, et même très important, que la communauté internationale comprenne clairement ce que représente cette dernière manoeuvre du régime de Smith. Tout en sauvegardant à l'évidence les bases réelles du pouvoir de la minorité – notamment ses forces de sécurité –, le régime de Smith, afin de contourner l'opposition et la résistance internationales, espère désespérément que la communauté internationale, et tout particulièrement les pays du monde occidental avec lequel Smith pense avoir des affinités naturelles, est disposée à accepter l'apparence, plutôt que la réalité, du transfert de pouvoir. Mais il est significatif de constater que des secteurs importants de l'opinion dans le monde occidental que Smith espérait pouvoir berner commencent à comprendre ses manoeuvres et à les interpréter pour ce qu'elles valent. Le *New York Times* d'hier, dans son éditorial, l'indiquait clairement en disant :

“... L'accord n'est rien de plus qu'un dispositif pour permettre à la petite minorité blanche de Rhodésie de conserver le pouvoir réel ...

“... La minorité de 4 p. 100 garderait le contrôle effectif de l'armée et des fonctions publiques. Le “gouvernement de la majorité”, ainsi entravé par les droits de la minorité, ne saurait signifier un transfert réel du pouvoir. peu importe le nombre de Noirs revêtant des attributs ministériels.”

35. Mais les habitants du Zimbabwe qui ont versé leur sang pour mettre fin à la domination coloniale et raciste sur leur territoire et les Etats africains qui les ont constamment appuyés dans cette lutte ne sauraient se laisser berner par les desseins du régime de Smith. En outre, notre organisation même, qui a toujours lutté contre le régime minoritaire raciste, ne saurait rester les bras croisés pendant que Smith, hypocritement, est en train de créer les conditions d'une escalade beaucoup plus grave de la guerre, avec toutes les répercussions internationales qu'elle entraînerait. Qui-conque se préoccupe de la liberté, de la paix et de la stabilité en Afrique australe ne saurait se bercer d'illusions à propos de cet accord. En d'autres termes, toute sanction de ce prétendu règlement interne ne saurait qu'enflammer davantage une situation déjà explosive – et en l'occurrence nous devons exprimer les graves préoccupations que suscite en nous l'accueil favorable donné par certains à la dernière manoeuvre du régime de Smith.

36. A nos yeux, ces évaluations positives sont aussi regrettables que dangereuses. Elles n'ont fait qu'encourager le régime de Smith en lui faisant croire qu'il peut arriver à un arrangement interne et surprendre par ses manoeuvres les forces de l'anticolonialisme et de l'antiracisme à l'intérieur et à l'extérieur du Zimbabwe. En persistant à croire qu'il pourra toujours jouer au plus fin avec tout le monde, Smith espère gagner du temps et semer plus encore le chaos et la dévastation. Mais la guerre de libération est une réalité et les forces patriotiques continueront le combat. L'Afrique libre, pour sa part, a la nette obligation de soutenir cette lutte tant que n'aura pas été réalisé l'objectif d'un transfert véritable du pouvoir.

37. Si nous faisons part de nos préoccupations au Conseil de sécurité, c'est parce que nous voyons ici une occasion opportune d'avertir aussi bien nos amis que nos ennemis des dangers de la situation actuelle en Rhodésie du Sud. Nous sommes particulièrement désireux de faire en sorte que le consensus international élaboré en faveur de la lutte du Zimbabwe ne soit pas compromis par les machinations du régime de Smith.

38. Tout soutien — quelle qu'en soit la forme — donné au règlement interne voulu par le régime de Smith, toute tendance à biaiser peuvent avoir à long terme les répercussions les plus considérables si la lutte au Zimbabwe se poursuit, comme elle ne pourra manquer de le faire. Quant à ceux qui se plaisent parfois à concevoir les problèmes de l'Afrique du point de vue d'une stratégie mondiale et même de considérations de guerre froide, nous leur disons qu'ils feraient bien de considérer que la lutte pour la liberté du Zimbabwe se poursuivra et aura le soutien de l'Afrique libre et de tous ceux qui ont donné à cette lutte et continueront de lui donner les moyens nécessaires pour qu'elle se poursuive.

39. Je tiens à être très net sur un point. En demandant le rejet du prétendu règlement interne, nous sommes conscients du fait que cet arrangement est en réalité une incitation à la violence et à de nouvelles effusions de sang. C'est une invitation à une très longue guerre. Nous sommes conscients également du fait que ce que le régime de Smith essaie de faire, c'est de fomenter ce que l'on a qualifié à juste titre de "guerre civile des Noirs contre les Noirs".

40. Notre intérêt est de mettre fin à la guerre. Notre souci est d'éviter l'internationalisation du conflit. Mais la fin de l'affrontement violent, et qui s'aggrave de jour en jour, ne peut être amenée que par une solution authentique du conflit. Prétendre que cette solution peut être obtenue tout en méconnaissant la réalité de l'état de guerre au Zimbabwe équivaut, au mieux, à adopter la position de l'autruche. Il est compréhensible que Smith, dont les forces armées sont aux prises avec les forces du Front patriotique, essaie par des manoeuvres de réaliser ce que ses forces armées n'ont pu faire sur le champ de bataille. Mais il est à la fois ridicule et naïf de penser qu'il peut y avoir un cessez-le-feu au Zimbabwe sans l'assentiment des forces qui combattent sous la conduite du Front patriotique. Il est encore plus absurde de compter que ces forces donneront leur assentiment à la perpétuation effective du pouvoir de la minorité sous une forme différente, comme l'envisage le prétendu règlement interne.

41. Si nous sommes sérieusement désireux — et nous le sommes nécessairement — de trouver une solution juste et durable au problème épineux de la Rhodésie, nous devons travailler sans aucun compromis à la solution véritable du conflit. Cette solution doit comporter parmi ses éléments indispensables : la fin du régime minoritaire raciste illégal et la dissolution de ses instruments d'oppression et de répression, surtout de ses forces armées; le transfert effectif du pouvoir de la minorité à la majorité et la constitution du Zimbabwe en un Etat indépendant, ce transfert effectif supposant aussi la création d'une nouvelle armée du Zimbabwe; la création d'un climat de confiance dans le territoire permettant au peuple du Zimbabwe de choisir librement son gouvernement futur. Il s'ensuit que le maintien des instruments d'oppression de Smith, surtout les forces armées, est absolument incompatible avec la création de ce climat de confiance.

42. Nous rejetons le prétendu règlement interne parce qu'il représente un déni des principes que je viens de mentionner. Par ailleurs, mon gouvernement, avec les gouvernements des autres Etats de première ligne, a accueilli avec faveur les propositions anglo-américaines, officiellement présentées le 1^{er} septembre 1977 [S/12393], en tant que base d'un règlement négocié. Nous l'avons fait parce que, malgré certains aspects négatifs et certains défauts de ces propositions, nous estimons qu'elles portent sur les principes fondamentaux qui sont les conditions préalables essentielles d'un règlement négocié. Plus particulièrement, les propositions anglo-américaines prévoient la dissolution des forces armées du régime raciste minoritaire illégal, la formation d'une nouvelle armée du Zimbabwe ayant pour base les forces patriotiques, la volonté du Gouvernement britannique d'assumer sérieusement ses responsabilités en tant que puissance coloniale pour faciliter la décolonisation du territoire, et la création de conditions qui permettront au peuple du Zimbabwe de déterminer son gouvernement futur, y compris la participation de l'Organisation des Nations Unies aux différents processus envisagés.

43. Moins d'un mois après la publication de ces propositions, le 29 septembre 1977, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 415 (1977), qui priait notamment le Secrétaire général de nommer un représentant qui entrerait en pourparlers avec le Commissaire résident britannique désigné et avec toutes les parties à propos des dispositions militaires et connexes jugées nécessaires pour assurer le passage au gouvernement par la majorité. Par la suite, le général Prem Chand a été désigné et, avec lord Carver, a eu des pourparlers avec les parties intéressées. En fait, après les conversations de Malte entre les Anglo-Américains et le Front patriotique, nous comptons que les négociations seraient poursuivies sérieusement.

44. A notre profond regret et avec inquiétude, nous avons constaté au cours des dernières semaines et des derniers jours, à la suite des nouvelles relatives au prétendu règlement interne, qu'un sentiment de résignation se manifestait chez les auteurs du plan anglo-américain à l'égard des manoeuvres du régime de Smith. Parlant de ce rebondissement inquiétant, le *Daily News* de Tanzanie du 28 février disait entre autres dans un éditorial :

"Les Britanniques ont dit que "l'accord de principe" qui était intervenu à Salisbury était "un pas dans la bonne

voie", Maintenant, les Américains, qui avaient rejeté l'accord de Salisbury, ont l'air de revenir sur leur attitude. On permet à Smith de prendre l'initiative, et les Britanniques comme les Américains commencent à adopter une attitude d'expectative.

"Les Britanniques comme les Américains semblent maintenant se contenter de se tenir à l'arrière-plan, laissant Ian Smith prendre les affaires en main. Ils ont à peu près permis à Smith de leur enlever l'initiative. Ils ont à peu près abandonné leurs propres propositions. Cela est nettement inacceptable pour le Front patriotique, les Etats de première ligne et l'Afrique."

45. Il est d'une suprême ironie que Smith puisse en fait mener les choses à sa guise et recevoir les éloges de ceux-là même qui, dans leur propositions, avaient présumé de toute évidence que le chef rebelle abandonnerait le pouvoir. Nous ne pouvons que constater que si l'impression se crée que le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, ou les deux, sont disposés à renoncer si rapidement à leurs propres propositions, il se posera légitimement la question de savoir dans quelle mesure ils étaient sérieux au début en cherchant à favoriser un juste règlement.

46. De toute manière, en ce qui nous concerne, conformément à l'objectif nettement déclaré par l'Afrique, nous ne manquerons pas de favoriser un règlement négocié authentique. Dans l'intervalle, de concert avec les autres Etats africains, nous honorerons nos obligations à l'égard de la lutte de libération du Zimbabwe en soutenant sans ambiguïté ceux qui combattent pour mettre fin à l'oppression et à la domination du régime raciste minoritaire. De plus, nous continuerons à nous mobiliser afin de donner un soutien actif et concret aux forces qui combattent sous la conduite du Front patriotique, parce que nous croyons sincèrement que seule la pression de la lutte armée conjuguée aux pressions implacables de la communauté internationale est de nature à confondre une fois pour toutes les intrigues et les machinations du régime minoritaire illégal et raciste de Smith. Nous sommes certains que tous les hommes et femmes de bonne volonté soutiendront cette lutte, comme ils doivent soutenir avec autant de dévouement un règlement véritablement négocié.

47. Bien entendu, je ne saurais achever cette déclaration sans dire ma reconnaissance à tous les membres du Conseil qui m'ont donné l'occasion de parler ici sur une question aussi importante. La délégation de la République-Unie de Tanzanie est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, vous, l'éminent représentant d'un pays du Commonwealth, avec lequel nous avons des relations amicales, présider les débats du Conseil.

48. C'est peut-être une heureuse coïncidence que de voir le Royaume-Uni présider le débat actuel. Après tout, la Rhodésie du Sud est une colonie britannique, et la plupart des problèmes devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui dans ce malheureux pays ne sont pas totalement dénués de rapport avec ce que le Royaume-Uni a lui-même omis ou commis au cours des années en tant que Puissance administrante. J'espère — en fait mon gouvernement espère sincèrement — que le Royaume-Uni assumera ses responsabilités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil pour favoriser un règlement authentique du conflit au Zimba-

bwe, car agir autrement serait fort regrettable et indigne en fait d'une puissance dotée de responsabilités coloniales à l'égard du territoire.

49. Ce serait fort regrettable car cela constituerait une autre erreur grave dans l'histoire des erreurs tragiques commises par le Royaume-Uni en ce qui concerne la question de la Rhodésie du Sud. Ce n'est pas le moment de refaire l'exposé de ce que la Puissance administrante a omis ou commis à cet égard. Je me bornerai simplement à rappeler au Conseil qu'en 1965 c'est le Premier Ministre du Royaume-Uni de l'époque, M. Harold Wilson, qui a déclaré que le Royaume-Uni n'emploierait pas la force pour étouffer la rébellion, même si Smith donnait suite à sa déclaration unilatérale d'indépendance. Quels qu'aient été ses motifs, il en est résulté que la déclaration de M. Wilson a été interprétée par M. Smith comme le feu vert lui permettant de poursuivre sa rébellion. Après tout, on ne dit pas à un voleur éventuel que bien que le fait de voler soit un crime il n'en sera pas pour autant gravement puni.

50. Nous espérons sincèrement que, dans le cas de la situation particulière qui existe actuellement au Zimbabwe, nous ne verrons pas se confirmer l'adage selon lequel l'histoire se répète. Nous espérons que le régime de Smith ne sera pas encouragé à penser qu'il pourra faire accepter le prétendu règlement interne, car la simple vérité est qu'il n'en sera pas ainsi. Tout ce à quoi pourrait aboutir un encouragement direct ou indirect, c'est à une escalade de l'affrontement.

51. Monsieur le Président, au cours des derniers mois, et en fait au cours des toutes dernières années, nos deux gouvernements — le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie — ont travaillé en collaboration étroite pour essayer de trouver un règlement négocié à la question du Zimbabwe. Nous souhaitons qu'il continue d'en être ainsi, car il serait fort regrettable que nous nous trouvions une fois de plus sur la voie de l'affrontement plutôt que sur celle de la coopération.

52. Je suis donc certain que votre sens de l'intégrité, vos compétences et vos aptitudes, associés aux réalités de la situation, seront de précieux atouts qui permettront au Conseil de rejeter avec fermeté la voie du chaos, de la violence et du carnage — voie nettement tracée par le prétendu règlement interne actuel. Je pense également que le Conseil doit mettre fin à cette comédie et encourager à la place des conclusions favorables à une solution réelle du conflit en Rhodésie du Sud.

53. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même. Je prends également note des paroles moins aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

54. L'orateur suivant est la représentante de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

55. Mlle **KONIE** (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité se réunit à une heure critique pour

étudier la détérioration de la situation en Rhodésie du Sud. Depuis le 11 novembre 1965, la question de la Rhodésie du Sud est devenue un point permanent de l'ordre du jour du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies en général, un point qui a défié toute solution. Il en résulte que cette réunion n'est qu'une réunion dans une série de réunions. La seule caractéristique inhabituelle de la présente réunion est qu'elle se déroule sous la présidence d'un représentant de la puissance coloniale en Rhodésie du Sud. Outre que pendant des générations les Britanniques se sont trouvés engagés dans la question de la Rhodésie du Sud, vous, Monsieur le Président, connaissez fort bien le problème et avez depuis longtemps déjà participé directement à certaines tentatives visant à trouver un règlement négocié au Zimbabwe. On peut rappeler à ce propos la conférence avortée de Genève il y a deux ans, que vous-même avez présidée.

56. La Zambie suit de très près la situation en Rhodésie. Nous sommes parvenus à la conclusion que le prétendu règlement interne actuel de la colonie britannique de Rhodésie n'est en fait qu'une braderie et ne saurait représenter une solution adéquate du problème rhodésien, et ce pour plusieurs raisons.

57. Ce prétendu règlement interne ne fait que perpétuer le régime illégal en Rhodésie. Nous considérons que c'est à une régression. Il est pire que les propositions de Kissinger de 1976 qui furent rejetées à Genève. Il ne fait que renforcer Smith et le gouvernement de la minorité blanche au Zimbabwe.

58. A nos yeux, ce prétendu règlement interne constitue un défi aux propositions anglo-américaines, que les combattants de la liberté et les Etats de première ligne considéraient comme la base d'un règlement négocié acceptable sur le plan international. Ce sentiment semble avoir été soutenu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 415 (1977), qui a autorisé le Secrétaire général à nommer un représentant spécial, ce qui a abouti à la désignation du général Prem Chand. En tramant ce prétendu règlement interne, Smith ne cherche qu'à saper et à faire échouer l'initiative anglo-américaine.

59. Malgré les imperfections évidentes des propositions anglo-américaines, la Zambie, de concert avec certains Etats de première ligne, continue de penser que ces propositions peuvent fournir le cadre susceptible de mener à l'indépendance authentique du Zimbabwe. Nous avons espéré que les Etats-Unis et le Royaume-Uni seraient à la fois disposés et capables d'oeuvrer pour le succès de leur propre initiative. Nous avons également espéré qu'ils avaient pris cette initiative parce qu'ils étaient pleinement déterminés à empêcher Smith de continuer à les bernier et à bernier le reste de la communauté internationale.

60. Des rapports récents, attribués aux Etats-Unis et au Royaume-Uni au sujet de leur attitude vis-à-vis de ce prétendu règlement interne en Rhodésie du Sud, sont pour le moins fort inquiétants. En particulier, certaines déclarations émanant du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni continuent de donner l'impression que le Gouvernement britannique serait disposé à abandonner les propositions anglo-américaines en faveur du plan tramé par Ian Smith. Nous estimons que cela est répréhensible et

inacceptable. Le Gouvernement britannique ne peut se laver les mains face au problème de la Rhodésie du Sud avant qu'il ne soit résolu à l'amiable. Le Royaume-Uni ne doit pas répéter les erreurs historiques qu'il a commises à l'égard de l'Afrique du Sud et de la Palestine et dont les conséquences sinistres continuent de se faire sentir. La seule voix positive et valable que nous ayons entendue de Washington est celle de l'ambassadeur Andrew Young, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONU. Il a fait des déclarations à propos des négociations sur le prétendu règlement interne qui montrent à la fois son réalisme et sa perspicacité. Nous savons que ces déclarations lui ont valu de vives critiques de la part de certains éléments réactionnaires de son pays, mais nous espérons très sincèrement que son gouvernement défendra la position qu'il a prise.

61. Nous sommes en droit d'attendre que les auteurs des propositions anglo-américaines soient les premiers à les défendre. S'ils étaient vraiment sincères en les présentant, nous ne voyons pas pourquoi ils les abandonneraient sur l'autel de l'opportunisme. Leur crédibilité est en jeu. Les circonstances qui les ont poussés à présenter ces propositions en vue d'un règlement authentique au Zimbabwe n'ont pas cessé d'exister. Au contraire, elles se sont accentuées encore et sont devenues de plus en plus évidentes.

62. La Rhodésie du Sud est en train de glisser vers un holocauste atroce. Smith ne fait qu'intensifier sa répression contre la majorité noire. Chaque habitant, en particulier dans les villages dits protégés, est un prisonnier virtuel. Les droits fondamentaux de l'homme que le reste du monde tient pour acquis sont violés par les agents de Smith et refusés constamment au peuple du Zimbabwe. Des hommes, des femmes et des enfants innocents sont torturés, humiliés et couramment assassinés de sang-froid. Smith continue à mobiliser pour mener une guerre totale contre les vaillants combattants de la liberté. Il recrute toujours plus d'hommes, se munit d'armes plus perfectionnées et se procure toujours plus d'argent, y compris des paiements illicites, pour mener sa guerre contre le mouvement de libération du Zimbabwe.

63. En concoctant son prétendu règlement interne, Smith a eu la naïveté de penser que les milliers de combattants de la liberté qui se sont dressés résolument contre son régime n'existeraient plus. Nous sommes convaincus que ces jeunes et braves hommes et femmes qui ont sacrifié leur vie pour la libération du Zimbabwe ne vont pas déposer leurs armes du fait d'un règlement honteux et ne se laisseront pas tromper par cette supercherie. En vérité, il faudrait vivre au paradis des innocents pour ne pas comprendre que seule la libération authentique du Zimbabwe fera cesser la guerre qui fait rage dans ce malheureux pays. Pour être réaliste, il faut dire qu'aucun règlement au Zimbabwe excluant les forces combattantes du Front patriotique ne peut être appuyé.

64. Le fait qu'il y ait coopération et participation des forces de libération dans tout règlement au Zimbabwe est un préalable indispensable à la stabilité et à l'indépendance authentique de ce pays. Les tentatives d'Ian Smith et de sa clique pour se soustraire aux cadres qui luttent ne peuvent entraîner qu'une guerre civile au Zimbabwe.

65. Les faits montrent à l'évidence que ce prétendu règlement interne donne un pouvoir effectif à Smith, qui continuerait d'exercer son contrôle sur l'armée, l'aviation, la police et le pouvoir judiciaire. Cela signifie qu'il contrôlerait le mécanisme même de l'Etat. L'intention d'Ian Smith est, à n'en pas douter, de diviser pour régner. L'intention de Smith dans l'ensemble de ce programme est de semer la confusion la plus totale et de créer des conflits entre Africains au Zimbabwe, comme au sein de l'Organisation de l'unité africaine et de la communauté internationale dans son ensemble.

66. La Zambie estime que rien n'a changé dans la situation en Rhodésie. Par conséquent, elle condamne et rejette radicalement le prétendu accord interne qui vient d'être conclu à Salisbury.

66. La Zambie estime que rien n'a changé dans la situation en Rhodésie. Par conséquent, elle condamne et rejette radicalement le prétendu accord interne qui vient d'être conclu à Salisbury.

67. La Zambie continuera à oeuvrer pour le gouvernement authentique de la majorité et pour l'indépendance au Zimbabwe, de même qu'en Namibie et en Afrique du Sud. Nous renouvelons notre appui à la lutte armée au Zimbabwe. L'efficacité de cette lutte armée menée par le Front patriotique a poussé les Anglo-Américains à présenter des initiatives, de même qu'elle a favorisé la convocation de la conférence de Genève en 1976. Nous sommes persuadés qu'une lutte armée intensifiée et poursuivie s'avère impérieusement nécessaire pour le succès d'un règlement négocié au Zimbabwe. Les négociations sur la base des propositions anglo-américaines et de la lutte armée – car nous continuerons à appuyer les deux – sont, selon nous, non pas contradictoires mais complémentaires.

68. Tous les pays bien intentionnés doivent appuyer le Front patriotique pour le façon très digne avec laquelle ses membres se sont conduits à l'égard des propositions anglo-américaines. J'en veux pour preuve les récentes conversations qui ont eu lieu à Malte entre les représentants du Front patriotique, d'une part, et les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, d'autre part. Le Front patriotique a mené des négociations sérieuses sur la base de ces propositions et demeure prêt à les poursuivre. On ne doit pas permettre qu'Ian Smith puisse imposer son veto aux propositions anglo-américaines et s'en tirer avec son propre programme qui n'est qu'une manoeuvre pour gagner du temps et perpétuer les souffrances du peuple du Zimbabwe.

69. La Zambie en appelle à tous les Etats Membres pour qu'ils rejettent ce prétendu règlement interne. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas accepter le programme d'Ian Smith, qui est lourd de conséquences dangereuses pas seulement pour le Zimbabwe mais pour l'ensemble de l'Afrique australe. Nous devons rester fidèles aux principes et aux objectifs des Nations Unies et rechercher le gouvernement de la majorité et une indépendance authentique au Zimbabwe, conformément aux nombreuses résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

70. En vérité, il est devenu courant pour les régimes minoritaires racistes en Afrique australe de parler de ces prétendus règlements internes dans le simple but de passer outre l'autorité des Nations Unies. L'Afrique du Sud suit de près l'évolution de la situation en Rhodésie du Sud étant donné son rapport direct avec ce qui se passe en Namibie. Nous devons repousser et combattre ces manoeuvres qui visent à préserver le pouvoir blanc, à maintenir ses privilèges en Afrique australe et à condamner la majorité noire à l'intimidation, à l'oppression, à la répression et à l'exploitation.

71. Le Conseil de sécurité est l'organe de l'Organisation des Nations Unies auquel revient la responsabilité impérieuse de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. La situation en Rhodésie du Sud continue de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Il faut non seulement maintenir les sanctions économiques actuelles contre la Rhodésie du Sud mais encore les renforcer afin d'appliquer avec toute sa force le Chapitre VII de la Charte. Le Conseil doit repousser les manoeuvres d'Ian Smith et déclarer nul et non avenu ce prétendu règlement interne en Rhodésie du Sud conclu sous les auspices du régime minoritaire raciste blanc. Le Conseil doit en outre interdire de façon catégorique à tous les Etats Membres de l'ONU et au reste de la communauté internationale de reconnaître tout régime créé en Rhodésie du Sud à la suite de ces prétendues négociations de règlement interne. Nous devons poursuivre nos efforts en vue de bannir totalement le régime minoritaire blanc en Rhodésie du Sud et pour veiller à ce que le peuple du Zimbabwe puisse exercer de façon authentique son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

La séance est levée à 17 h 30.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
